



Ce document a été numérisé par le CRDP  
d'Alsace pour la Base Nationale des Sujets  
d'Examens de l'enseignement  
professionnel

**BREVET PROFESSIONNEL PRÉPARATEUR EN PHARMACIE  
SESSION 2012**

**FICHE RÉCAPITULATIVE DE NOTATION**

**SOUS-ÉPREUVE E4 – U40**

**LÉGISLATION ET GESTION PROFESSIONNELLES**

	BARÈME	Points attribués au soin et à la rigueur dans la rédaction	TOTAL
LÉGISLATION DU TRAVAIL	/14,5 points	/0,5 point	15 points
LÉGISLATION PHARMACEUTIQUE	/39 points	/1 point	40 points
GESTION À L'OFFICINE	/24,5 points	/0,5 point	25 points
			<b>80 points</b>

note arrondie au ½ point supérieur

**Consignes de notation à l'attention des correcteurs**

L'épreuve permet de vérifier :

- la maîtrise des compétences et les connaissances relatives au contexte juridique, réglementaire et déontologique de la profession,
- l'aptitude à analyser et résoudre des problèmes de la gestion et des problèmes administratifs, spécifiques de la profession,
- l'aptitude à l'analyse et la synthèse,
- l'aptitude au soin et à la rigueur dans la rédaction des réponses.

La commission de choix de sujet attire l'attention des correcteurs sur le respect :

- du barème attribué,
- des niveaux d'exigence mentionnés,
- des critères permettant l'attribution des points de présentation aux questions  
**LÉGISLATION DU TRAVAIL : totalité de la partie**  
**LÉGISLATION PHARMACEUTIQUE : question 6.3**  
**GESTION À L'OFFICINE: totalité de la partie+-**

Examen	<b>BREVET PROFESSIONNEL</b>	Session	<b>2012</b>	Code	
Spécialité	<b>PRÉPARATEUR EN PHARMACIE</b>				
Intitulé de l'épreuve	<b>E4 -U40 LÉGISLATION ET GESTION PROFESSIONNELLES</b>				
Type	Durée	Coefficient	N° de page/total		
<b>CORRIGÉ</b>	<b>2h30</b>	<b>4</b>	<b>1/11</b>		

## LÉGISLATION DU TRAVAIL

(15 points = 14,5 points + 0,5 point pour le soin, la rigueur et la maîtrise du vocabulaire juridique)

1. Monsieur LETEY présente sa démission à son employeur, Monsieur Gilbert, car il vient de signer un contrat à durée indéterminée chez un autre pharmacien. Monsieur GILBERT lui signale qu'il est impossible de rompre un contrat à durée déterminée hors période d'essai et qu'il devra aller au terme de son contrat. Dans le cas contraire, Monsieur GILBERT saisira la juridiction prud'homale pour obtenir réparation. **8,5points**

1.1 Définir la période d'essai.

1 pt

**La période d'essai est la période initiale du contrat de travail pendant laquelle le contrat peut être rompu librement par l'employeur ou le salarié.**

**Accepter : la période d'essai est la période pendant laquelle l'employeur peut juger les capacités professionnelles de l'employé et au salarié de vérifier si l'emploi proposé lui convient.**

1.2 Définir un contrat de travail à durée déterminée.

1,5 pt

**Il s'agit d'une convention où un salarié s'engage à travailler sous les ordres d'un employeur (0,75 point) pour une durée limitée dans le temps (0,75 point).**

1.3 Citer trois cas pour lesquels un employeur peut prendre un salarié en CDD.

1,5 pt

- **remplacement d'un salarié absent**, (0,5 pt)

- **surcroît exceptionnel de travail**, (0,5 pt)

- **activité saisonnière**. (0,5 pt)

(autre réponse cohérente acceptée)

1.4 Préciser si l'employeur de Monsieur GILBERT a une chance de voir sa demande aboutir devant le Conseil de Prud'hommes. Justifier la réponse.

2 pts

**Non, car Mr LETEY a trouvé un contrat à durée indéterminée (CDI) (1 point) et il s'agit d'un cas de rupture de CDD autorisé par la loi (1 point).**

1.5 .Présenter la composition du Conseil de prud'hommes.

1,5 pt

La réponse devra être rédigée et aborder les points suivants : les différents conseillers, la durée du mandat, les deux étapes de la procédure.

- **les conseillers sont des employeurs et des salariés élus par leurs pairs**, (0,5 pt)

- **Ils sont élus pour 5 ans**. (0,5 pt)

- **Conciliation et jugement**. (0,5 pt)

1.6 Dans le cas d'un litige, si l'une des deux parties n'est pas d'accord avec le jugement rendu, indiquer le recours possible.

1 pt

**L'appel.**

(on accepte également le pourvoi en cassation pour les affaires d'un faible montant)

2. Monsieur GILBERT remet à Monsieur LETEY un certificat de travail.

**6 points**

2.1 Définir ce document et préciser son contenu.

2,5 pts

**Le certificat de travail prouve la période de travail (0,5 pt)**

**Il indique les coordonnées du salarié et de l'employeur, le poste occupé, la durée de son contrat, et les dates d'entrée et de sortie de l'entreprise. (2 pts)**

Intitulé de l'épreuve			
<b>E4 -U40 LÉGISLATION ET GESTION PROFESSIONNELLES</b>			
Type	Durée	Coefficient	N° de page/total
<b>CORRIGÉ</b>	<b>2h30</b>	<b>4</b>	<b>2/11</b>

2.2 Citer et décrire les deux autres documents délivrés par l'employeur au salarié qui quitte son entreprise. 3,5 pts

- **Le reçu pour solde de tout compte** (0,75 pt) : établit le compte de tout ce qui est dû par l'employeur au salarié qui quitte l'entreprise (1 pt)

- **L'attestation pôle emploi** (0,75 pt) : donne les indications concernant les éléments de salaire permettant de calculer le montant des allocations chômage. (1 pt)

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel  
Réseau SCEREN

Intitulé de l'épreuve			
<b>E4 -U40 LÉGISLATION ET GESTION PROFESSIONNELLES</b>			
Type <b>CORRIGÉ</b>	Durée <b>2h30</b>	Coefficient <b>4</b>	N° de page/total <b>3/11</b>

## LÉGISLATION PHARMACEUTIQUE

(40 points = 39 pts +1pt pour la qualité de la réponse à la question 6.3)

1. La pharmacie des Maisons Neuves compte parmi ses employés un pharmacien adjoint, Monsieur LETEY. **1 point**

1.1 Citer la condition qui oblige le titulaire à se faire assister.  
**Le chiffre d'affaire (hors taxe annuelle de l'officine).** **0.5pt**

1.2. Nommer la section de l'ordre dans laquelle est inscrit Mr LETEY.  
**Section D.** **0.5pt**

2. Madame BIJOBA a délivré dans la même journée les spécialités Temgésic® 0,2mg et Subutex® 2mg. Ces deux spécialités présentent la même DCI (buprénorphine) mais une législation différente. **4 points**

Compléter, et rendre avec la copie, le document présenté en **annexe 1** concernant la législation de ces deux spécialités.

	Durée maximale de délivrance	Délivrance fractionnée	Ordonnance sécurisée	Posologie en toutes lettres
Temgésic*0.2mg (buprénorphine)	<b>30 jours</b> (0.5)	<b>Non</b> (0.5)	<b>Oui</b> (0.5)	<b>Oui</b> (0.5)
Subutex*2mg (buprénorphine)	<b>28 jours</b> (0.5)	<b>Oui</b> (0.5)	<b>Oui</b> (0.5)	<b>Oui</b> (0.5)

3. Doris range dans le réfrigérateur une boîte de Genotonorm® solution injectable. Ce médicament est soumis à une PIH et une PRS. **14 points**

3.1 Indiquer la signification des sigles PIH et PRS. **2 pts**

**PIH = Prescription Initiale Hospitalière.**

**PRS = Prescription Réservée à certain médecin Spécialiste ou prescription réservée aux spécialistes.**

3.2 Ce médicament présente une vignette blanche bordée d'un liseré vert. **8 pts**

3.2.1 Indiquer le statut particulier de cette spécialité. 1 pt

**Il s'agit d'un médicament d'exception**

3.2.2 Nommer et décrire le document permettant sa délivrance. 2 pts

**Ordonnance de médicaments d'exception (1 pt) présentant 4 volets (1pt).**

3.2.3 Expliquer le devenir de cette ordonnance après la délivrance et sa durée de conservation en officine. 2 pts

**1<sup>er</sup> volet : assuré ou patient,** (0,5 pt)

**2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> volets : Sécurité sociale (ou remboursement + contrôle médical),** (0,5 pt)

**4<sup>ème</sup> volet : pharmacien,** (0,5 pt)

**À conserver 3 ans.** (0,5 pt)

Intitulé de l'épreuve			
<b>E4 -U40 LÉGISLATION ET GESTION PROFESSIONNELLES</b>			
Type	Durée	Coefficient	N° de page/total
<b>CORRIGÉ</b>	<b>2h30</b>	<b>4</b>	<b>4/11</b>

3.2.4 Préciser les quatre mentions que devra apposer le pharmacien sur l'ordonnance lors de la délivrance. 2 pts

**La date de délivrance.** (0.5 pt)

**Le numéro d'enregistrement à l'ordonnancier.** (0.5 pt)

**Les quantités délivrées.** (0.5 pt)

**Le tampon (le timbre ou le cachet) de la pharmacie (sur les quatre volets).** (0.5 pt)

3.2.5 Indiquer la durée légale de présentation à l'officine pour permettre la première délivrance de ce type d'ordonnance. 1 pt

**3 mois**

3.3 Genotonorm<sup>®</sup> est le nom fantaisie de la spécialité pharmaceutique. 4 pts

3.3.1 Définir le terme « spécialité pharmaceutique ». 2 pts

**Tout médicament préparé à l'avance, présenté sous un conditionnement particulier est caractérisé par une dénomination spéciale. (Art L.5111-2 du CSP)**

3.3.2 Citer en toutes lettres les deux autres dénominations possibles d'une spécialité. 2 pts

**DCI (0.5 pt) = Dénomination commune internationale (suivi du nom de marque)**

**DCU (0.5 pt) = Dénomination commune usuelle (suivi du nom de marque)**

4. Doris, l'apprentie, découvre dans l'officine un registre pour les médicaments dérivés du sang. Elle demande des précisions au préparateur qui lui explique qu'en plus des mentions que l'on retrouve sur l'ordonnancier, ce registre comporte deux particularités supplémentaires au niveau de l'inscription. **4 points**

4.1 Indiquer les deux particularités. 2 pts

**Étiquette détachable ou de traçabilité (0.5 pt) du conditionnement extérieur ou secondaire comportant.**

**Le numéro de lot (0.5 pt) de la spécialité.**

**La date de naissance du malade ou du patient. (1pt)**

4.2 Indiquer la durée de conservation de ce registre à l'officine. 1 pt

**40 ans**

4.3 Indiquer la durée de conservation de l'ordonnancier à l'officine. 1 pt

**10 ans**

5. Doris demande également des précisions sur les nombreuses inscriptions présentes sur le conditionnement des médicaments. Certains médicaments ne présentent pas de cadre rouge ou vert. **5,5 points**

5.1 Préciser dans quels cas un médicament peut échapper à la réglementation des substances vénéneuses. 2 pts

**- Si le médicament contient des substances vénéneuses et qu'il bénéficie d'une exonération. (1pt)**

**- Si le médicament ne contient pas de substances vénéneuses. (1pt)**

5.2 Préciser la liste des médicaments portant un cadre vert. 0.5 pt

**Liste II.**

Intitulé de l'épreuve			
<b>E4 -U40 LÉGISLATION ET GESTION PROFESSIONNELLES</b>			
Type	Durée	Coefficient	N° de page/total
<b>CORRIGÉ</b>	<b>2h30</b>	<b>4</b>	<b>5/11</b>

5.3 Les spécialités pharmaceutiques possèdent une AMM. **3 pts**

5.3.1 Indiquer en toutes lettres la signification du sigle AMM. **1 pt ou 0**

**Autorisation de mise sur le marché.**

(refuser toute autre signification)

5.3.2 Nommer en toutes lettres l'organisme qui délivre l'AMM en France. **2 pts**

**Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé (AFSSAPS).**

6. L'exercice de la pharmacie est guidé, entre autre, par le Code de Déontologie préparé par l'ordres pharmaciens et édicté sous forme d'un décret en Conseil d'Etat. On le trouve dans le CSP.

**6 points**

6.1 Indiquer en toutes lettres la signification de CSP.

**Code de la Santé Publique.**

**1 pt**

6.2. Définir le Code de Déontologie.

**1,5 pts**

(d'autres définitions cohérentes peuvent être acceptées)

**C'est un règlement moral de l'exercice de la pharmacie ou de la profession.**

ou **Ensemble des principes et des règles éthiques qui gèrent l'activité professionnelle.**

ou **Ensemble d'articles qui traite des devoirs des pharmaciens.**

ou **Ensemble de dispositions générales et communes à tous les pharmaciens.**

6.3. Monsieur GILBERT, pharmacien titulaire est inscrit dans la section A de l'ordre des pharmaciens. Compléter, et rendre avec la copie, le document 2 présenté en **annexe 1** au moyen des informations suivantes :

**3,5 pts**

(2,5 pts+ 1 pt de présentation)

(Le point de présentation sera accordé en fonction du respect de la consigne. Ne placer dans le tableau que les pharmaciens cités dans la question)

- Pharmacien gérant d'une pharmacie mutualiste.
- Pharmacien hospitalier.
- Pharmacien grossiste répartiteur.
- Pharmacien remplaçant d'un titulaire.
- Pharmacien biologiste.

SECTIONS	PHARMACIENS
A	Titulaire
B	
C	Pharmacien grossiste répartiteur
D	Pharmacien gérant d'une pharmacie mutualiste Pharmacien remplaçant du titulaire
E	
G	Pharmacien biologiste
H	Pharmacien à hospitalier

Intitulé de l'épreuve			
<b>E4 -U40 Législation et Gestion Professionnelles</b>			
Type	Durée	Coefficient	N° de page/total
<b>CORRIGÉ</b>	<b>2h30</b>	<b>4</b>	<b>6/11</b>

7. La pharmacie des Maisons Neuves possède un rayon de médicaments vétérinaires. Doris réceptionne un flacon de Panacur®. Il s'agit d'un pré-mélange médicamenteux. Sur la notice est précisé le temps d'attente (viande et abats 28 jours).

**5,5 points**

7.1 Définir pré mélange médicamenteux.

**1,5 pts**

**Médicament vétérinaire** (0.5 pt) **préparé à l'avance** (0.5 pt) **et exclusivement destiné à la fabrication ultérieure d'aliments médicamenteux.** (0.5 pt)

7.2 Définir le temps d'attente.

**2 pts**

**Le temps d'attente : c'est le délai à observer** (0.5 pt) **entre la dernière administration du médicament** (0.5 pt) **à l'animal et l'obtention des denrées alimentaires** (0.5 pt) **provenant de cet animal afin de garantir** (0.5 pt) **qu'elles ne contiennent pas de résidus préjudiciables à la santé humaine.**

7.3 Citer deux catégories professionnelles, autres que les pharmaciens, pouvant détenir des médicaments vétérinaires.

**2 pts**

- **Vétérinaires.**
- **Chefs de service des pharmacies des écoles vétérinaires.**
- **Ou groupement de producteurs éleveurs.**

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel  
Réseau SCEREN

Intitulé de l'épreuve			
<b>E4 -U40 LÉGISLATION ET GESTION PROFESSIONNELLES</b>			
Type	Durée	Coefficient	N° de page/total
<b>CORRIGÉ</b>	<b>2h30</b>	<b>4</b>	<b>7/11</b>

## GESTION À L'OFFICINE CORRIGÉ

(25 points = 24.5 points + 0.5 point pour le soin, la présentation, la maîtrise du vocabulaire)

**Le candidat arrondira les résultats à deux chiffres après la virgule sauf pour le taux de marque qui sera arrondi à l'entier le plus proche. Les calculs seront justifiés ou démontrés par des formules sur la copie.**

1. Madame BIJOBA est responsable du rayon minceur. Elle commande trois nouveautés : MINCITO, MINCIFE et MINCIVU. Chacune de ces spécialités est soumise à un taux de TVA de 19.6 %.

**7 points**

1.1. Compléter l'**annexe 3** (à rendre avec la copie) où vous indiquerez vos calculs. (pour le taux de marque seulement, arrondir à l'entier le plus proche).

**6 pts**

(0.5 pt x 12)

**Annexe 3**

Produits	PAHT(€)	Marge (€)	Taux de marque (%)	Coefficient multiplicateur	PVHT(€)	PVTTTC(€)
MINCITO	5.00	3.36	40%	2.00	8.36	10.00
MINCIFE	5.60	1.40	20%	1.49	7.00	8.37
MINCIVU	4	2.00	33%	1.80	6.00	7.18

1.2. Indiquer la spécialité minceur sur laquelle Madame BIJOBA doit porter son effort dans le conseil, en termes de rentabilité pour l'entreprise. Justifier la réponse.

**1 pt**

**Elle doit porter son effort sur MINCITO (0.5 pt) car c'est sur ce produit qu'elle réalise la meilleure marge (3.36 euros / unités soit en taux = 40 %).** (0.5 pt)

(accepter toutes réponses cohérentes)

2. Monsieur AYMARD est responsable de la gestion de stock de l'officine. Suite à l'ouverture d'un centre de sevrage antidrogue à proximité de l'officine, il commande et met en stock, le 02/01/2012, 15 boîtes de SUBUTEX® 0,4 mg. Au 31/12/2011, aucune boîte n'était détenue par la pharmacie. Le code vignette du SUBUTEX® 0.4 mg est : 4 3394442 000289 00.

**6 points**

2.1. Expliquer le code vignette en complétant l'**annexe 4**. (à rendre avec la copie).

**2 pts**

(0.5 pt x 4)

**Annexe 4**

4	3394442	000289	00
Taux de remboursement	Code CIP	Prix en centimes d'euros	TFR

Intitulé de l'épreuve			
<b>E4 -U40 LÉGISLATION ET GESTION PROFESSIONNELLES</b>			
Type	Durée	Coefficient	N° de page/total
<b>CORRIGÉ</b>	<b>2h30</b>	<b>4</b>	<b>8/11</b>

2.2. Indiquer la signification de TFR et du 00.

1 pt

**TFR : tarif forfaitaire de responsabilité.** (0.5 pt)

**00 = TFR aligné ou prix public ou un seul prix sur la vignette ou prix du princeps égal au prix du générique.** (0.5 pt)

2.3. Préciser la signification du premier chiffre du code CIP.

0,5 pt

**3 : spécialité allopathique ou médicament.**

2.4. Consulter l'**annexe 5** et répondre aux questions.

2,5 pts

2.4.1. Compléter l'**annexe 5**.(à rendre avec la copie).

0,5 pt

### Annexe 5

Toutes les entrées se font en début de mois

Fiche de stock subutex 0,4 mg			
Mois	Entrées	Sorties	Stock
			15
janvier		15	0
février	15	12	3
mars	15	10	8
avril	15	5	18
mai	15	10	23
juin	15	13	25

**Stock fin de mois = stock mois précédent + entrées - sorties**

2.4.2. Calculer le stock moyen sur la période.

0,5 pt

**Stock moyen = (Stock initial + stock final)/2.**

**Stock moyen = (15 + 25)/2 = 20 boîtes.**

2.4.3. Calculer le taux de rotation sur la période.

0,5 pt

**Taux de rotation = Total des sorties/stock moyen.**

**Taux de rotation = 65/20 = 3,25 fois.**

2.4.4 Interpréter ce résultat compte tenu du produit et de son approvisionnement et conclure.

1 pt

(accepter toute réponse cohérente)

**Habituellement, le taux de rotation doit être compris entre 6 et 8 pour une bonne rotation. Toutefois, compte tenu du contexte (nouveau produit dont on ne connaît pas les ventes mensuelles), il faudra peut-être réajuster nos entrées afin d'éviter la rupture de stock ou un sur stockage en ne restant pas sur une commande fixe tous les mois.**

Intitulé de l'épreuve			
<b>E4 -U40 LÉGISLATION ET GESTION PROFESSIONNELLES</b>			
Type	Durée	Coefficient	N° de page/total
<b>CORRIGÉ</b>	<b>2h30</b>	<b>4</b>	<b>9/11</b>

3. Monsieur LETEY a vendu à l'association « des cyclistes en herbe », 5 rue du tour de France, 75000 Paris :

- 10 tubes ARNICA GEL à 5.00 HT l'unité (médicament conseil).
- 5 boîtes de compresses 10X10 à 2.00 HT l'unité (TVA 19.6 %).
- 5 tubes de crème solaire à 10.00 HT l'unité (TVA 19.6 %).

La facture est datée du 10 mars 2012 et doit être réglée par LCR à 60 jours.

**12 points**

3.1. Indiquer la signification du TVA et définir la notion de TVA..

**1,5 pts ou 0**

**Taxe sur la Valeur Ajoutée.**

**Impôt indirect à la consommation.** (uniquement si les 3 notions sont exprimées)

3.2. Indiquer le taux de TVA sur les médicaments conseils.

**1 pt ou 0**

7%.

3.3. Indiquer quatre mentions obligatoires d'une facture.

**2 pts**

(0,5 pt x 4)

- Date de la facture,
- Numéro de facture,
- Coordonnées du fournisseur,
- Coordonnées du client,
- Désignation des produits,
- PUHT,
- Montant HT,
- Quantités,
- Montant TT,
- Le mode de règlement,
- Facture.

3.4. Indiquer la date de paiement de cette facture.

**0,5 pts**

**La facture devra être réglée le 10 mai 2012.**

3.5. Établir, en **annexe 6** (à rendre avec la copie) la facture commerciale pour cette association.

**7 pts**

(0.5 ptx13 + 0,5 pt pour le soin de présentation)

Intitulé de l'épreuve			
<b>E4 -U40 LÉGISLATION ET GESTION PROFESSIONNELLES</b>			
Type	Durée	Coefficient	N° de page/total
<b>CORRIGÉ</b>	<b>2h30</b>	<b>4</b>	<b>10/11</b>

**Annexe 6**

**Pharmacie des Maisons Neuves**

12 boulevard Maurice Donat

69000 Lyon

Tél : 04 78 12 XX XX

RCS : Lyon B 178333489

NAF :4773Z

Association des cyclistes en herbe

5, rue du tour de France

75000 Paris

Facture n° 2269

Le 10 mars 2012

Règlement : par LCR à 60 jours

<i>Référence</i>	<i>Désignation</i>	<i>PUHT</i>	<i>Quantité</i>	<i>Code TVA</i>	<i>Montant HT</i>
3775405	Arnica gel	5.00	10	2	50.00
7508270	Compressees	2.00	5	3	10.00
3593528	Crèmes solaires	10.00	5	3	50.00
	<b>Code 1</b>	<b>Code 2</b>	<b>Code 3</b>	<b>Total HT</b>	<b>-</b>
<b>Base TVA</b>		<b>50</b>	<b>60</b>	<b>Total TVA</b>	<b>15,26</b>
<b>Montant TVA</b>		<b>3.50</b>	<b>11.76</b>	<b>Total TTC</b>	<b>125,26</b>

Code 1 TVA : 2.1%

Code 2 TVA : 7%

Code 3 TVA : 19.6%

Intitulé de l'épreuve			
<b>E4 -U40 LÉGISLATION ET GESTION PROFESSIONNELLES</b>			
Type <b>CORRIGÉ</b>	Durée <b>2h30</b>	Coefficient <b>4</b>	N° de page/total <b>11/11</b>

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel  
Réseau SCEREN